

Règlement du 2^{ème} Rapide FIDE d'Oyonnax

Article 1^{er} : tournoi

Le Club d'Echecs Oyonnax Dortan organise le 2^{ème} open rapide FIDE d'échecs d'Oyonnax le 23 septembre 2018. Cet open se déroule sous la forme d'un tournoi (homologation FFE 45869) en cadence rapide, ouvert à tous licencié A ou B. En participant au tournoi, et dans le cas où leur licence ne serait pas à jour une semaine après la compétition, les joueurs autorisent le Club d'Echecs Oyonnax Dortan à procéder à la régularisation par la prise d'une licence B auprès de la Fédération Française des Echecs. Le tournoi sera comptabilisé pour le Elo Rapide FIDE d'octobre 2018.

Article 2 : règles

Les règles du jeu de la FIDE, version du 1^{er} janvier 2018, Annexe A pour le jeu rapide, régissent le tournoi.

Article 3 : appariements

Les appariements se font au Système Suisse, à l'aide du logiciel PAPI, version 3.3.4, à l'aide des classements publiés au 1^{er} septembre 2018.

Le classement utilisé pour les appariements sera, par ordre de priorité pour chaque joueur :

- 1/ Le classement Elo Rapide FIDE, car le Elo Rapide FFE n'est plus publié pour les joueurs ayant un Rapide FIDE, à défaut
- 2/ Le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut
- 3/ Le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE

Seront appariés à la ronde 1 les joueurs ayant fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant 9h15. Les joueurs ne satisfaisant pas ces obligations ne pourront être appariés qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes à la cadence Fischer 15 minutes + 3 secondes par coup

Article 4 : horaires

Le pointage a lieu de 8h30 à 9h15.

La première ronde a lieu à 9h30. A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes du matin sont 10h30 et 11h30.

La première ronde de l'après-midi a lieu à 13h30. A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes sont 14h30, 15h30 et 16h30.

La remise des prix et le pot de clôture auront lieu à 17h15.

Par respect pour les joueurs et les accompagnateurs, en particulier pour ceux venant de loin, les organisateurs s'engagent à respecter les horaires et faire en sorte que la remise des prix soit terminée à 18h00.

Tout joueur se présentant à l'échiquier avec plus de 15 minutes de retard sera déclaré forfait pour la ronde en cours.

Article 5 : pré-inscription

Le pointage avant 9h15 est obligatoire.

Les inscriptions sur place ne seront acceptées que si le nombre maximal de joueurs (60) n'est pas dépassé.

Article 6 : droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 15€ pour les adultes et 7€ pour les jeunes.

Article 7 : prix

Les prix (non cumulables) sont (total : 410€) :

- 1er prix : 150€
- 2e prix : 100€
- 3e prix : 70€
- Prix féminin : 30€
- Prix par catégorie : déterminés en fonction des inscriptions, affichés avant la 3^e ronde
 - 1^{er} Prix Moins de 1500 Elo : 30 €
 - 1^{er} Prix Senior Plus ou Vétéran : 30 €
- Prix jeunes : déterminés en fonction des inscriptions, affichés avant la 3^e ronde
 - Trophées aux 3 premiers
 - Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : buchholz tronqué, buchholz médian et performance.
 - Les 1er, 2e, 3e prix du tournoi seront partagés au système Hort (minimum 30€), les autres attribués à la place.

Article 8 : dispositions particulières

* Les joueurs sont autorisés à proposer nulle

*Après chaque ronde, les joueurs sont tenus de communiquer le résultat de la partie à la table d'arbitrage

*Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée immédiatement à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur

*On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 9 : conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs affichée en annexe.

Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu.

Les téléphones doivent être complètement éteints, dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs.

Article 10 : arbitrage

L'arbitre du tournoi est Laurent FREYD (Arbitre International).

Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 11 : commission d'appel

Pour présenter un appel, il faut : • En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ; • Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal. La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la 1re ronde

Article 12 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Club d'Echecs Oyonnax Dortan à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les jeunes.

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs et le présent règlement.